



Élections européennes - 9 juin 2024

Nos 25 propositions pour **PLUS D'EUROPE** et **MIEUX D'EUROPE**



LA
COOPÉRATION
AGRICOLE

EDITO

Le secteur agricole, alimentaire et forestier européen n'est pas un secteur économique parmi d'autres. Pilier historique de la construction européenne, il est également la colonne vertébrale d'une ruralité prospère et vivante, et contribue à l'indépendance stratégique de l'Union européenne.

Les coopératives agricoles et forestières, entreprises des agriculteurs et des territoires, non délocalisables, en sont des maillons essentiels. Actrices économiques responsables et engagées, elles font le lien entre les producteurs et les consommateurs, entre la réalité du terrain et les grands enjeux sociétaux.

Qu'il s'agisse de souveraineté alimentaire, d'autonomie stratégique, d'indépendance alimentaire ou encore de sécurité alimentaire, **l'Union européenne doit avoir une ambition : celle de repositionner l'agriculture et l'alimentation au centre de la politique européenne.** Nous en sommes plus que jamais convaincus après les quatre années de crises que nous avons traversées et traversons encore : l'agriculture est un enjeu stratégique prioritaire, tant sur les plans géopolitique, économique, environnemental, sociétal et territorial. Nous serons vigilants à ce que toute perspective d'élargissement de l'Union, soit largement anticipée et fasse l'objet d'une étude d'impact approfondie des conséquences sur l'équilibre agricole et alimentaire européen.

Ne déléguons pas à d'autres le soin de nous nourrir, de faire tourner nos industries. Laissons le temps à la mise en œuvre des politiques.

Redynamisons l'acte de production sur le territoire français et plus largement au niveau Européen.

Arrêtons de stigmatiser certaines productions et d'opposer les productions entre elles. Reprenons du plaisir dans l'acte de produire et dans celui de consommer.

Maintenons le rôle de l'Union européenne dans la sécurité alimentaire mondiale.

Soyons fiers et constructifs, pragmatiques et cohérents telles sont les conditions de réussite pour atteindre cette ambition.

L'avenir de l'agriculture et de l'alimentation dans l'Union européenne est aujourd'hui à la croisée des chemins.

Un chemin alliant compétitivité et transitions existe, suivons-le, ensemble !



PLUS D'EUROPE EN ALLIANT LES ENJEUX DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DES TRANSITIONS

L'Union européenne et ses États membres n'ont cessé de renforcer les normes climatiques, environnementales, sociales et de bien-être animal applicables à la production agricole et ont intensifié ces efforts conformément à l'agenda de l'Union européenne pour le «Pacte vert» (Green Deal). La France et les coopératives agricoles et forestières, sont engagées sur bon nombre de ces sujets.

« Produire plus, produire durable », tel est l'objectif affirmé de La Coopération Agricole, encore faut-il que cette responsabilité soit partagée aux niveaux européen et mondial.

Produire plus doit nous permettre de répondre aux attentes de tous les marchés ainsi qu'à l'accroissement de la population mondiale.

Produire durablement pour assurer le renouvellement des générations et favoriser le recrutement des salariés, pour renforcer la résilience et la gestion des risques, pour sécuriser et diversifier les revenus.

L'agriculture française, européenne peut être productive, rentable tout en respectant l'environnement et en s'engageant dans la limitation des effets du changement climatique. **Parce qu'elle rend vulnérable à tous les chantages, la dépendance alimentaire ne peut être une option.** Face aux enjeux actuels (géopolitiques, climatiques, économiques...), il est devenu impératif de dynamiser l'acte de production. Il n'existe pas une solution mais des solutions. Pour y parvenir, des moyens financiers, humains, techniques, sont indispensables mais il faut aussi et avant tout redonner confiance aux acteurs agricoles et alimentaires dans le rôle qui est le leur dans l'équilibre économique, social, environnemental et politique de l'Union européenne.

RESTAURER LA FIERTÉ DE PRODUIRE EN EUROPE

1 Avoir un Commissaire vice-président de l'Union européenne en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la ruralité.

2 Prendre en compte de manière systématique les impacts des mesures environnementales sur la compétitivité et le rendement des productions de l'Union européenne. Des études d'impact global doivent être menées.

3 Mettre en place un nouveau plan de relance au niveau européen afin d'accompagner la modernisation et l'optimisation des infrastructures agricoles et agroalimentaires.

4 Mettre en place un guichet européen unique d'accès aux financements

(disponible dans les différentes langues de l'Union européenne) pour permettre aux entreprises d'avoir rapidement une visibilité sur les fonds européens auxquels elles ont accès.

5 Orienter la politique européenne de l'innovation de manière à atteindre le double objectif de sécurité alimentaire européenne et de réussite dans les transitions environnementales. Davantage de consultations des entreprises, premières utilisatrices de la recherche, doivent être menées. Pour que les petites filières ne soient pas oubliées, une quote-part doit leur être attribuée dans les fonds européens de recherche.

6 Faire évoluer le droit de la concurrence en remplaçant le critère actuel centré sur le « bien-être du consommateur » par le bien-être du « consommateur » (citoyen, travailleur et consommateur) afin de prendre en compte les objectifs de souveraineté alimentaire et les nouvelles attentes sociétales dans toutes les politiques économiques.

- 7 Mutualiser les investissements privés et publics pour relocaliser la production des intrants** critiques (engrais, protéines végétales, acides aminés et vitamines, etc.).
- 8 Développer une stratégie européenne sur les engrais** permettant d'atteindre l'autonomie stratégique.
- 9 Introduire une exception agricole et alimentaire dans la commande publique** afin de permettre aux collectivités territoriales et aux acheteurs publics d'introduire dans leurs marchés un critère sur l'origine.
- 10 Redonner une vraie valeur à l'alimentation en interdisant la publicité comparative sur les prix alimentaires** qui alimente la guerre des prix entre les distributeurs au détriment des producteurs et des transformateurs.

FAIRE DE LA PRODUCTION UN LEVIER DES TRANSITIONS

- 11 Développer un « Carbon act » : une approche carbone positive dans le secteur agricole au niveau européen** pour limiter les fuites de carbone engendrées par la délocalisation de la production. Des idées émergent, des solutions sont mises en place à différentes échelles et commencent à faire leur preuve : il est primordial de s'appuyer dessus afin de conserver cette dynamique créatrice, notamment concernant les méthodes développées dans le secteur de l'élevage au niveau français.
- 12 Utiliser les nouvelles technologies au service de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire.** La conduite des transitions ne peut se faire aujourd'hui sans l'accès aux technologies telles que les nouvelles techniques génomiques, l'agriculture de précision ou encore le développement de produits de biocontrôle. Les innovations ont donc un besoin vital d'être encouragées, valorisées et portées politiquement par nos dirigeants sur le long terme. Un cadre réglementaire stable, adapté permettre de libérer leur plein potentiel.
- 13 Défendre un cadre financier pluriannuel à la hauteur des enjeux pour accompagner le secteur agricole, alimentaire et forestier dans les transitions. Le budget de la PAC doit être préservé voire augmenté pour faire face aux nombreux défis.** La Coopération Agricole appelle à la poursuite, avec un budget approprié, des programmes

opérationnels pour des AOP (association d'organisations de producteurs) et OP (organisations de producteurs) qui concentrent l'offre et mettent en marché la production de leurs membres à d'autres secteurs.

- 14 Développer une stratégie de gestion des crises au niveau européen afin de gagner en efficacité et en réactivité.** Les accidents climatiques (inondation, sécheresse, grêle, gel...), épizooties se multiplient. Les producteurs perdent leur production, et les coopératives sont fortement mises en difficulté aussi (les volumes à vendre diminuent, baisse de qualité, ...). Cette situation devient malheureusement récurrente. Au-delà de la réserve de crise agricole (PAC), la mise en place d'un fonds d'indemnisation européen hors PAC doit être mis en place afin de pouvoir indemniser les exploitations agricoles/coopératives.
- 15 Développer une stratégie européenne pour amplifier l'économie circulaire.**
- 16 Développer l'autonomie énergétique à l'échelle des exploitations et des territoires en promouvant la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.** La guerre en Ukraine nous a rappelé que la dépendance aux énergies fossiles peut mettre en péril la production agricole et alimentaire européenne. Une politique d'achat responsable, par exemple, pour développer des alternatives biosourcées et locales pourrait être mise en place dès que possible.



MIEUX D'EUROPE GRÂCE À DES RÈGLES DE MARCHÉ ÉQUITABLES

L'Union européenne doit se retrouver et revenir à ses fondamentaux. L'Union européenne est une communauté économique, un marché. Consolidons le marché unique en traitant la problématique de la subsidiarité galopante, frein à l'innovation, et les transitions. Vis-à-vis des pays tiers, l'Union européenne doit jouer un rôle plus actif sur la scène internationale, en plaçant la durabilité au centre de sa stratégie. Principal frein à la compétitivité, nous appelons à une concurrence juste et équitable au sein de l'Union européenne et vis-à-vis des pays tiers. La France perd chaque année des parts de marché au niveau européen laissant place à davantage d'importation.

AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

- 17 Renforcer les réglementations européennes pour éviter une surréglementation française** tels que l'étiquetage nutritionnel, les emballages et déchets d'emballage, la réduction des produits phytosanitaires ou encore le bien-être des animaux.
- 18 Établir des règles européennes proportionnées** et adaptées à l'objectif poursuivi.
- 19 Garantir l'absence de distorsion de concurrence entre les Etats membres**, dès la conception, l'évaluation, la mise en œuvre et le suivi des politiques impactant le secteur agricole et alimentaire européen.
- 20 Assurer davantage de convergence fiscale et sociale constitue une question prioritaire pour les coopératives agricoles et forestières.** Il est indispensable aujourd'hui de progresser vers davantage de cohésion entre les Etats membres sur ces volets.
- 21 Homogénéiser la transposition des normes européennes.** La législation environnementale et climatique au niveau européen se traduit le plus souvent par des directives qui doivent être ensuite être transposées en droit national. Cette transposition est souvent source de distorsion de concurrence entre Etats-membres : certains vont sur-transposer tandis que d'autres vont sous-transposer. Dans ce marché unique européen dont la vocation est d'être leader sur les questions climatiques au niveau mondial, l'homogénéisation des normes est une étape nécessaire. La Coopération Agricole avait d'ailleurs salué la transformation de la Directive sur l'utilisation durable des produits phytosanitaires en réglementation.

- 22 Avoir un Commissaire européen en charge de la mise en œuvre** de la réglementation européenne afin d'en assurer une mise en place de manière cohérente, juste et équitable.

VIS-À-VIS DU RESTE DU MONDE

- 23 Donner aux acteurs de la chaîne alimentaire les moyens de se défendre face à une concurrence internationale souvent déséquilibrée.**
- 24 Assurer le caractère contraignant des chapitres consacrés au développement durable des accords commerciaux de l'UE.** Établir les accords de libre-échange sur la base des normes sanitaires, environnementales, sociales ou encore de protection animale a minima équivalents aux standards européens. Toute atteinte portée à cette condition de concurrence équitable devra nécessairement entraîner la suspension d'un accord. La Coopération réaffirme son opposition à l'accord UE-Mercosur.
- 25 Rendre effectives les mesures « miroir »** afin de permettre une juste concurrence entre les produits respectant les normes UE et les produits d'importation.

UNE REPRÉSENTATION ACTIVE À BRUXELLES

Présidée par Mickaël MARCEROU, la Commission Europe de La Coopération Agricole est composée de 12 élus représentant les différentes sections ainsi qu'un représentant des fédérations régionales. Elle détermine les sujets européens prioritaires et propose au Conseil d'administration de La Coopération Agricole des prises de position. Les questions européennes sont portées via son Bureau européen mais également au travers de son adhésion à la COGECA, syndicat majoritaire représentant les coopératives agricoles européennes. Les membres de la Commission Europe contribuent activement aux travaux de cette structure.



Contact :

Claire Martin,

Responsable du Bureau européen
cmartin@lacoopagri.coop



LA COOPÉRATION AGRICOLE
Construisons en commun l'avenir de chacun

www.lacooperationagricole.coop

